FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1884 **THÈSE** N°



POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le 16 juillet 1884, à 1 heure.

Par MOHAMED BEN LARBEY SEGUIR,

Né à Cherchell (département d'Alger),
Ex-médecin de colonisation des circonscriptions de Bou-Medfa, Vesoul-Benian, El-Affroun, Ameur-el-Aïn, Bourkika, etc.,
Lauréat (médaille d'argent) de la Société de secours mutuels *La Famille* d'Alger, etc.

LA MÉDECINE ARABE EN ALGÉRIE

Président : M. BÉCLARD, *professeur*.
Juges : MM. HANRIOT, *professeur*. CH. RICHET, REMY, *agrégés*.



Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

PARIS
A. PARENT, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
A. DAVY, Successeur
52, RUE MADAME ET RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 14

1884

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. BÉCLARD.
Professeurs	MM.
Anatomie	SAPPEY.
Physiologie	BÉCLARD.
Physique médicale	GAVARRET.
Chimie organique et chimie minérale	N.
Histoire naturelle médicale	BAILLON.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD.
Pathologie médicale	PETER. DAMASCHINO.
Pathologie chirurgicale	GUYON. DUPLAY.
Anatomie pathologique	CORNIL.
Histologie	ROBIN.
Opérations et appareils	N.
Pharmacologie	REGNAULD.
Thérapeutique et matière médicale	HAYEM
Hygiène	BOUCHARDAT.
Médecine légale	BROUARDEL.
Accouchements, maladies de femmes en couche et des enfants nouveau-nés	TARNIER.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LABOULBÈNE.
Pathologie comparée et expérimentale	VULPIAN.
Clinique médicale	SEE (G.). JACCOUD. HARDY. POTAIN.
Clinique des maladies des enfants	N.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	BALL.
Clinique des maladies syphilitiques	FOURNIER.
Clinique des maladies nerveuses	CHARCOT.
Clinique chirurgicale	RICHET. LE FORT. VERNEUIL. TRÉLAT.
Clinique ophthalmologique	PANAS.
Clinique d'accouchements	PAJOT.

Doyen honoraire : M. VULPIAN.

Agrégés en exercice.

MM.	MM.	MM.	MM.
BLANCHARD.	HALLOPEAU.	PEYROT.	RIBEMONT.
BOUILLY.	HANOT.	PINARD.	RICHELOT.
BUDIN.	HANRIOT.	POUCHET.	RICHET.
CAMPENON.	HENNINGER.	QUINQUAUD.	ROBIN (Albert).
DEBOVE.	HUMBERT.	RAYMOND.	SEGOND.
FARABEUF, chef des travaux anatomiques.	HUTINEL.	RECLUS.	STRAUS.
	JOFFROY.	REMY.	TERRILLON.
	KIRMISSON.	RENDU.	TROISIER.
GUEBHARD.	LANDOUZY.	REYNIER.	

Secrétaire de la Faculté : CH. PUPIN.

Par délibération en date du 9 décembre 1789, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES MAITRES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE
DU COLLEGE ARABE-FRANÇAIS
ET DU LYCÉE D'ALGER.

Mes remerciements.

A LA MÉMOIRE DE MON PREMIER MAITRE

M. POZZO DI BORGO

Ancien directeur-annexe à l'école normale d'Alger,
Officier d'Académie,

Reconnaissance éternelle.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR BÉCLARD

Hommage respectueux.

A MES AMIS

A M. LE DOCTEUR TEXIER

Directeur et professeur de l'école de médecine d'Alger,
Chevalier de la Légion d'honneur.

En reconnaissance de l'intérêt qu'il m'a toujours témoigné.

A M. LE DOCTEUR GROS

Professeur de la clinique médicale (hôpital civil d'Alger).

A M. LE DOCTEUR BRUCH

Professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital civil d'Alger.
Chevalier de la Légion d'honneur.

A MON COMPATRIOTE ET AMI LETELLIER

Député d'Alger.

A LA MÉMOIRE DE M. CHERBONNEAU

Ancien Directeur du collège Arabe-Français
Professeur à l'école Orientale, Paris.

A M. LE DOCTEUR E. BERTHERAND

Ancien médecin des Affaires arabes,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Ma vive reconnaissance.

A MON AMI ALY CHÉRIF

Capitaine en retraite,
Conseiller général,
Officier de la Légion d'honneur.

AU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Auquel je dois mon instruction.

Reconnaissance et dévouement.

A VICTOR HUGO

L'immortel poète français.
Hommage d'admiration.

Indigène du littoral au Sahara.

A MM. LES SÉNATEURS ET DÉPUTÉS DE L'ALGÉRIE

A MON PROTECTEUR

M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION GRESLEY

Ancien ministre de la guerre.

Témoignage de reconnaissance.

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE ET DE MA MÈRE

Pour les bienfaits que j'ai reçus d'eux.

Regrets éternels!

A MON FRÈRE KADDOUR

Médecin à Constantine.

A LA MÉMOIRE DE MON FRERE MOHAMMED

Ancien interprète.

A MES PARENTS

LA

MÉDECINE ARABE

EN ALGÉRIE

« Demandez à Dieu le pardon et la santé ;
« nul certainement n'a jamais rien reçu de
« plus précieux que la santé ; elle est le bien-
« fait que Dieu aime, par-dessus tout, qu'on
« lui demande. »

(Le Prophète Mohammed.)

La France, en plantant son drapeau sur la plage d'Alger il y a cinquante-quatre ans, n'a eu et ne pouvait avoir d'autre but que de semer sur le sol des États Barbaresques les trésors de la civilisation moderne.

Mais en cherchant au nom de l'humanité et du progrès à initier aux applications des découvertes récentes les populations indigènes maintenues depuis quelques siècles dans l'indifférence scientifique, était-il juste de

refuser à ces mêmes populations toutes connaissances utiles, de nier jusqu'à leur aptitude à faire acte de virilité intellectuelle, en un mot, de les traiter comme barbares, disons le mot, comme une race littéralement inférieure? Il est permis d'être d'un avis contraire, quant on voit la jeunesse musulmane algérienne figurer avec un certain éclat dans toutes les positions sociales françaises, Armée, Interprètes civils et militaires, Employés de toutes Administrations, Conseils Généraux et Municipaux, etc. En ce qui concerne la profession de mon choix, j'ai cru devoir profiter de la circonstance solennelle que m'offre la Thèse inaugurale du Doctorat, pour démontrer par quelques exemples empruntés aux procédés médico-pharmaceutiques des Arabes algériens, que si notre pratique n'a pas toujours été inspirée par un niveau scientifique suffisant, elle est cependant susceptible d'offrir encore à l'art médical français quelques ressources utiles, digne de sa bienveillante attention. En me livrant à cette étude intéressante, véritable contribution au progrès général, je trouve d'ailleurs l'occasion bien douce de témoigner publiquement ma reconnaissance pour les encouragements que nous a toujours prodigués le Gouvernement algérien.

CHAPITRE PREMIER.

HISTORIQUE DE LA MÉDECINE ARABE OCCIDENTALE.

Avant d'aborder mon sujet médical, je ne crois pas inutile de résumer les services rendus aux sciences et aux lettres en général par les Musulmans : en reliant ainsi avec leurs pratiques actuelles la coopération qu'ils ont déjà prise à la marche des connaissances humaines, j'établirai plus aisément que les Mahométans n'ont pas autant dégénéré qu'on veut bien le dire et que leur état social renferme encore aujourd'hui les éléments indispensables à un progrès de bon aloi. Toutefois, pour ne pas prêter le flanc à la critique en faisant avec une plume musulmane un panégyrique intéressé de nos savants et de leurs œuvres, j'emprunterai mes citations à des confrères français dont on ne saurait mettre en doute la compétence et l'indépendance d'appréciation.

« Gardiens fidèles et intelligents des connaissances humaines sous leurs Khalifes, les Arabes ont fait de l'Andalousie une des plus riches contrées de l'Espagne et pu compter avec orgueil de grandes et nombreuses célébrités nationales. Ainsi en mathématiques, Aboul-Hassan en trigonométrie ; Ben-Haïtem en géométrie ; Aboul-Féda en astronomie; — les Arabes ont fait marcher d'un pas rapide l'arithmétique et l'algèbre, appli-

qué la trigonométrie aux phénomènes célestes, donné un catalogue des étoiles fixes, créé l'astrologie judiciaire, les observatoires astronomiques de Bagdad et de Giralda.

« Dans le commerce, l'industrie, lesarts, ils développèrent en Espagne la culture du riz, du safran, du mûrier, de la canne à sucre, du gingembre, du dattier, du bananier, de la myrrhe; y importèrent l'art des irrigations, les norias, les tapis de Perse, les lainages de Cachemire, les soieries de Bagdad (Valence et Grenade devinrent célèbres dans ce genre), y créèrent les riches tissus de laine etsoie entremêlés d'or et d'argent, produisent d'habiles corroyeurs (au Maroc), d'excellents fourbisseurs d'armes de toutes sortes (Damas, Tolède, Cordoue); poussèrent l'architecture à un haut degré de réputation, témoins leurs aqueducs, fontaines nombreuses, ponts solides, palais de l'Alhambra, mosquées de Damas, Cordoue, Vieux-Caire ; donnèrent enenfin naissance à de bons traités sur les éléments de la musique et les règles de la composition.

« Dans la littérature on leur doit cette muse islamique si justement renommée, la traduction et la transmission d'œuvres précieuses de l'antiquité perdues dans leurs idiomes propres, la production de nombreux dictionnaires en diverses langues, d'innombrables contes, proverbes, romans, annales, chroniques, histoires de Kalifes et hommes illustres, de précieuses interprétations du Koran et de remarquables ouvrages sur le droit (Ibn-Kaldoun) et la rhétorique, de beaux morceaux d'éloquence sacrée et académique, des métaphysiciens

célèbres, en un mot, les collèges, bibliothèques et académies célèbres du Caire, d'Alexandrie, de Cordoue, de Grenade, de Bosrah, de Koufa, de Séville, Valence, etc. — Quant aux sciences, il faut ajouter l'invention de la chimie et de la pharmacie, de nombreux traités de médecine, chirurgie, sciences naturelles, la découverte du séton, de la lithotritie, de la distillation, des minoratifs, etc.; — enfin c'est à Bagdad qu'eut lieu la première organisation d'un service d'hôpitaux réguliers (1). »

Le cadre restreint d'une thèse inaugurale m'interdit de passer en revue tous les savants de l'Islam, qui ont donné à l'art médical le concours fécond de leur intelligence et de leur savoir. Un médecin distingué de l'armée française, le Dr Leclerc, a parfaitement apprécié l'importance de leur rôle dans son histoire de la médecine arabe (2). Je me bornerai donc à indiquer, comme rentrant plus spécialement dans mon sujet, ceux de ces praticiens qui par leur origine, leur séjour prolongé ou leurs travaux concernent le Nord de l'Afrique et la région circa-méditerranéenne. Cette revue, toute d'intérêt local si je puis le dire, a été faite par un des médecins français qu'un séjour prolongé dans les Affaires arabes a particulièrement initié à nos coutumes et à notre pratique indigène. M. le Dr Bertheraud, cité plus haut, a bien voulu me permettre de donner ici la pri-

(1) Dr E.-L. Bertherand. Médecine et hygiène des Arabes. Paris, 1854, in-8 de 580 p., p. 28.
(2) Paris, 1876, 2 vol. de 600 p. chaque.

meur d'un résumé inédit sur les médecins arabes des États Barbaresques. On me saura gré, je l'espère, de le reproduire en entier.

« Parmi les principaux médecins arabes que le nom doit, à des titres divers, attacher à l'histoire africaine, il en est dont les ouvrages peuvent nous offrir un plus vif intérêt, car ils ont observé et pratiqué sur les lisières du bassin méditerranéen et particulièrement dans cette zone barbaresque où la France a récemment trouvé une climature, des populations, des coutumes toutes nouvelles. Les documents que ces savants ont laissés sont donc utile à méditer, tant au point de vue des maladies de cette région, des indications particulières de leur traitement, que des plantes indigènes qui ont mérité de leur être appliquées.

« Lors de l'invasion de l'Egypte au VII[e] siècle, les Arabes trouvèrent à l'Ecole d'Alexandrie l'enseignement de la doctrine galénique, et témoignèrent promptement de leur goût passionné pour les sciences médicales en s'adonnant à l'alchimie, aux traductions et aux commentaires d'ouvrages de patholologie et d'hygiène sous les encouragements et la protection de Princes éclairés. Otsman-ben-Souid, dit Ikhmîmy (d'Ikhmîm, ville d'Egypte), publiait, deux siècles après, ses ouvrages sur le soufre rouge, sur la dissolution et la concrétion, sur la sublimation et la distillation, etc. A la même époque, un kalife de Cordoue, Nasser-Abderrahman, faisait traduire en Arabe la matière médicale de Dioscoride, copie qui cnstitue d'après notre savaut confrère

le Dr Leclerc (1) « un monument unique pour l'étude de la nomenclature botanique chez les Arabes ». En Egypte le kalife Ahmed-ben-Touloun fondait un hôpital et des consultations gratuites hebdomadaires, et avait pour médecin Abou-Ali-Klalef, oculiste fort distingué, auteur d'El-Kefaya, ouvrage d'ophthalmologie. Nesthas-ben-Djarreïdi écrivait un compendium de médecine et une note sur l'urine.

« Au ixe siècle, El-Balsy dédiait au kalife Kafour-El-Ichkidy un ouvrage sur les médicaments simples, El-Tekmil, Moussa-ben-El-R'azzan, médecin du kalife Lidi-Nallah, publia un traité des préparations pharmaceutiques, un ouvrage sur la toux et inventait un remède tout à la fois emménagogue et calmant les douleurs menstruelles. Ishâq-ben-Amran, médecin du prince de Kairouan (Tunisie), laissait divers traités de médecine sur les médicaments simples, sur la saignée, sur la mélancolie, sur l'hydropisie, sur le pouls, sur le traitement de la colique; dans un de ses ouvrages, il parle du Schœnanthe récolté à Cafsa.

« Quelque temps auparavant, naissait à Kairouan, Abou-Djafar, plus connu sous le nom d'El-Djezzar (le fils du boucher), auteur de nombreuses publications dont les plus renommées sont El-Zâd-el-Moçafir (la provision du voyageur), la médecine des pauvres, la lèpre tuberculeuse, la peste, les fièvres, le sommeil et la

(1) Hist. de la médecine arabe, t. I, p. 239.

veille, etc. Il cite « la manne qui tombe à Castilya, dans la régence de Tunis (1) ».

« A la même époque, un médecin israélite de Kairouan, Dounah-ben-Témim, écrivait sur les simples. Vers le milieu de ce même siècle, un oculiste israélite, né en Egypte, Ishâq-ben-Soleïman, a écrit un Traité estimé des fièvres, un ouvrage sur les aliments, un autre sur les urines, sur le pouls, sur la thériaque, sur l'hydropisie.

« Au xe siècle l'Espagne comptait Aboul-el-Kscem-Moslama-ben-Ahmed-el-Madjrithy, auteur de traités sur l'alchimie, la génération des animaux ; le célèbre chirurgien Khaled-ben-Iezid-Amran-ben-Abi-Amr, à qui l'on doit un compendium, — Iounès-el-Harrany (de Cordoue), inventeur d'un remède populaire (Marits-el-Kébir) contre les coliques, — Iahya-ben-Ishâq, habile chirurgien qui publia un Traité de médecine en 5 volumes, — Saïd-ben-Abd-Rabbihi très renommé de son temps pour le traitement des fièvres, — Abou-Abdallah-bel-Kinamy qui trouva, à Saragosse, l'Aconit anthora, — Mohamed-ben-Hamdoun-el-Djdjiby-el-Adaouy, un des médecins les plus éminents de Cordoue, où il publia un livre remarquable (El-Teksir), — Ab-Derrahman-ben-Ishâq-ben el-Heitham, autre savant praticien de la même ville et auteur d'un traité de médecine (El-Iktifa), d'un complément des médicaments purgatifs, — le savant botaniste Abou-Daoud-Soleiman-ben-Hassan, surnommé Ebn-Djoldjol, qui a pu-

(1) Dr Leclerc. Loc. cit., p. 416.

blié une explication des noms de médicaments simples mentionnés par Dioscoride, un supplément de ceux inconnus à ce médecin grec, un traité sur la thériaque, une histoire des médecins (Tarikh-el-Hokama) du règne de Hécham. — Vers la fin du x[e] siècle avait paru le remarquable traité de la génération du fœtus, du Traitement des femmes enceintes et des nouveau-nés, par Arib-ben-Saïd-el-Kateb (de Cordoue). Peu après naissait Aboul-Kacem-Khalef-ben-Abbass-Ezzahraoui (de Zahra, près Cordoue), vulgairement connu sous le nom d'Abulcasis, éminent chirurgien, auteur d'El-Tesrif), véritable encyclopédie médicale dont notre savant confrère le D[r] Leclerc a publié le 30[e] livre illustré de dessins d'instruments (1).

« Le xi[e] siècle nous montre Ebn-el-Heitsam publiant au Caire de nombreux ouvrages parmi lesquels des articles sur les médicaments simples et composés, le tempérament et la constitution, le sperme, la voix, la pléthore, les aliments, etc. — Ali-ben-Rodhouan (de Djizeh), auteur de Commentaires sur Hippocrate, de Pandectes de médecine, de Notes sur l'air du Caire, sur les fièvres, la lèpre nouense, les tumeurs, etc. — Afranim ben-Aselfan, qui composa « un Mémorial sur l'hygiène, dédié à Nasser-Eddoula quand il quitta le Caire pour Alexandrie » (2). — Salama-ben-Rahmoun, élève du précédent et qui écrivait sur la rareté de la pluie au Caire; — Aboul-Kacem-Omar-ben-Aly, ocu-

(1) La chirurgie d'Abulcasis, in-8 de 342 p., avec pl.
(2) D[r] Leclerc, t. I, p. 533.

liste célèbre d'Egypte, à qui l'on doit un Traité sur les maladies des yeux et qui opérait la cataracte par succion. — Constantin, l'Africain (de Carthage), polyglotte distingué, réputé pour sa compilation de médecine; — Ben-Ouafed-el-Lakmy (de Tolède), praticien profondément versé dans la thérapeutique et la matière médicale sur laquelle il a laissé un ouvrage complet (l'Oreiller médical); — Mohamed-el-Temimy, qui publia un recueil de Consultations cliniques; — Abou-Abdallah-el-Bekry (de Murcie), auteur d'un Livre sur les principales plantes de l'Andalousie et d'une Description du Nord de l'Afrique, dans laquelle il donne des détails sur les euphorbes, l'arganier, etc.; — Abdallah-ben-Jounès, né à Oran, très habile médecin d'après Casiri.

« On ne s'étonnera pas de cette pléiade de médecins célèbres au XI[e] siècle, si l'on veut bien se rappeler que de grands hôpitaux existaient à Fostath (Vieux-Caire), au Caire (le Nacery où il y avait une clinique ophthalmologique et le Moristan, hôpital d'aliénés), à Fez (asile d'aliénés); que des praticiens éminents remplissaient les fonctions d'inspecteurs chargés de surveiller la profession médicale et celles de pharmacien, droguiste, parfumeur, ventouseur, herhoriste; que Mohamed-ben-Ali-ben-Farak, médecin-naturaliste du Prince de Guadix (Intendance de Grenade), avait établi un jardin botanique pour l'examen des plantes rares et curieuses; enfin que les bibliothèques publiques richement pourvues de livres entretenaient le goût des lectures et des études, par exemple celle du palais du Caire (2 millions

de volumes), de Tripoli (3 millions), de Cordoue (600,000), etc.

« Au XIIe siècle, Abou-Fadhl-Abdel-Moumen-ben-Omar-el-Andaloussy laissait une description des médicaments simples et des observations sur la médecine; — Aboudjafar-Yousouf-ben-Ahmed-ben-Khachdaï, natif d'Espagne, commentait le serment et les Aphorismes d'Hippocrate; — Ibn-el-Aïn-Zerby composait au Caire son El-Kafy-fi-Tbobb (le livre suffisant en médecine) et un opustule critique sur la rareté des bons médecins et l'abondance des mauvais; — Abou-el-Achaïr-Hibat-Allah-ben-Zeïn-Eddin-Mouafeq, né à Fosthat (Vieux-Caire), dans son livre la Direction pour le salut de l'âme et du corps, donna des généralités d'anatomie, de physiologie, de matière médicale, de thérapeutique; il publia aussi des Commentaires sur le Canon d'Avicenne, un Traité de la rhubarbe, une topographie d'Alexandrie; — Aboul-Beyan, qui enseignait la médecine au Caire, écrivit un formulaire (Destour-el-Morestany) et des expériences de médecine; — Assad-Eddin-Yaccoub-ben-Ishaq, de Mahalla (Egypte), donna au Caire, un discours sur les principes de la médecine, un ouvrage sur la vision, un Traité de médecine; — Abou-Amran-Moussan-ben-Mimoum (de Cordoue), fait paraître en Egypte ses Commentaires des aphorismes d'Hippocrate, des lettres sur l'hygiène (Rissalat-el-Afdalya), sur l'asthme, les hémorrhoïdes, les venins et poisons, les aliments interdits. — El-Edrissy, né à Ceuta (Maroc), était non seulement un savant géographe, mais encore un botaniste de mérite; dans son Traité des simples, il

donne des détails sur les noms et l'emploi de la clématite, du thapsia, du bunium bulbo-castanum, de l'aubergine, du laurier-rose, de la grenade ; — Abou-Salt-Ommeya, né à Deina, province d'Alicante, et mort à Médé, à son retour d'Egypte a fourni entre autres ouvrages de médecine un Traité de médicaments simples; — Ibn-Badja (de Sarragosse) écrivit un discours sur le Traité des simples, de Galien, un livre de thérapeutique (les deux expériences), des Notes sur les tempéraments, sur les plantes et les animaux d'Aristote, etc. ; — Abou-Djafar, surnommé Errafequy (né à Rafeq, près de Cordoue), donne dans son livre sur les simples, beaucoup de noms berbères; on a de lui un Traité des tumeurs et des fièvres, un ouvrage sur la manière d'expulser du corps les humeurs nuisibles ; — Mohammed-ben-Kassoum-Errafequy, compatriote du précédent, composa un Traité d'oculistique, avec figures dans le texte ; — Aboul-Ola-Zohr-ben-Zohr, né à Séville, a laissé entre autres ouvrages, des Remarques sur différents points des médicaments simples d'Avicenne ; son fils Abou-Merouan, vulgairement Avenzoar, regardé comme le plus éminent représentant de l'Ecole arabe, composa un traité de médecine (El-Teïssir), d'autres sur les Aliments et Médicaments; sur le cosmétique, la lèpre et l'impétigo, sur l'administration des purgatifs ; — un autre Ben-Zohr-Abou-Mohamed, de la même ville, a écrit sur les maladies des yeux ; Abou-Oualid-ben-Mohamed-Ebn-Roch, plus connu sous le nom d'Averroës, né à Cordoue, grand philosophe, a publié des Généralités de médecine (Kouffyat), divers Traités sur les

fièvres, le tempérament, la thériaque, des Commentaires sur divers ouvrages de Galien, des règles pour l'Administration des médicaments; — Dans son traité d'Agriculture (Kitab-el-Fellaha), Ibn-El-Aouan, de Séville, mentionne grand nombre de plantes médicinales et donne un traité complet d'hippiatrique.

« Le XIIIe siècle brille d'un éclat plus vif encore dans les annales de la médecine arabe. Aboul-Hedjadj-Youcef-ben-Yahïa, né à Cadix selon les uns, à Ceuta selon d'autres, laissait un traité sur l'emploi des aliments légers ou lourds ;— Djemal-Eddin-Ebn-el-Kofthy, égyptien de naissance, a donné dans son Kitab-Tarikh,— el-Hokama de nombreuses biographies de savants médecins arabes; —Aboul-Mena, vulgairement appelé Cohen-el-Atthar (le prêtre pharmacien), composa au Caire un traité de pharmacie (Menhadjeddokhan, manuel de l'officine), dans lequel il consacre un chapitre aux moyens de reconnaître les falsifications ; — Abou-Abd-Allah-ben Ahmed-El-Akbary publiait une pharmacopée sous le titre de Conclusions rationnelles (Ennetaïdj-el-Aqlya) ; — Sedid-Eddin-ben-Abil-Bayan, célèbre médecin de l'hôpital d'El-Nacery (au Caire), composa un formulaire en douze livres, relatif aux hôpitaux et pharmacies d'Egypte, Syrie et Perse ;—Taleb-Eddin-Ahmed-El-Kissy est l'auteur d'un traité d'oculistique (Netidja-El-fe-Kri-fil-adj-amrah-el-basri) ; — Assad-Eddin-ben-Abil-Hassen publia au Caire un ouvrage intitulé : De l'examen du médecin ; — Mofadhel-ben-Medjed donne un poème sur la médecine (Ardjousa-fit-tobb), dans lequel chaque maladie est tour à tour passée en revue ; —

Taki-Eddin-El-Hachchaïachy (le botaniste) s'acquiert une grande renommée pour sa préparation de la thériaque; — Abou-Bekr-ben-Beder dédie au sultan d'Egypte, son Naceri, traité le plus complet d'hippologie et d'hippiatrique; — Dhya-Eddin, surnommé Ennabâty (le botaniste), et Malaky (de Malaga), vulgairement connu sous l'appellation d'Ebn-el-Bei-Thar (le fils du vétérinaire) donne un récit fort remarquable de ses herborisations dans l'Espagne, le Mag-Hreb, l'Asie-Mineure, l'Egypte, la Perse; son Djami-el-Mofridat (collection des simples), est, d'après M. le Dr Leclerc, l'ouvrage « le plus sérieux, le plus complet, et de beaucoup le plus étendu que les Arabes nous aient laissé sur la matière médicale (1) »; ce savant a également produit une botanique appliquée à la thérapeutique (le Mor'ny, c'est-à-dire le livre suffisant),—Abou-El-Abbass-ben-Mohamed-El-Tifâchy donne au Caire un traité de pierres précieuses avec indications de leur emploi médical; — Abou-Ishâq-Ibrahim-ed-Dany, né à Bougie, doit à ses connaissances étendues d'être médecin de l'hôpital d'Algésiras; — Abou-Abd-Allah-Ennedrouny (de Nedroma) se fait remarquer par un résumé de l'ouvrage de Gazzaly; — Abou-el-Abbas-ben-Roumya, surnommé Ennabâty (le botaniste), né à Séville, résume dans le Rihla (voyage) ses herborisations en Espagne, dans le Magreb, l'Arabie, la Syrie, la Perse; — Abd-Allah-ben-Salah consigne les noms locaux des plantes qu'il a rencontrées en Espagne et au Maroc; — Issa-

(1) T. II, p. 229

ben-Mohamed-El-R'Arnathy (c'est-à-dire de Grenade) traite dans son El-qafl ou El-Miftah-fi-Aslah-el-adjesam ou el-Arouah (le pêne ou la clef pour la santé du corps et de l'âme), des organes de l'homme, de la santé, des maladies, des aliments et des médicaments, de l'hygiène et de la thérapeutique ; — Mohamed-ben-Ali, surnommé El-Chafra, savant naturaliste, installe un remarquable jardin botanique dans le palais du Prince de Guadix ; Mohamed-ben-Ibrahim, né à Murcie, publie entre autres ouvrages un compendium en 12 volumes sur le traitement des maladies ; — Mohamed-ben-Ahmed, professeur de médecine à Bougie, composa deux poèmes, l'un sur la thérapeutique, l'autre sur la pharmaceutique.

« Au XIVe siècle appartiennent : Arzeddin-ben-Djemââ, du Caire, auteur d'Eclaircissements sur la médecine, d'un Corps de médecine et d'un traité d'hippologie; —Mohamed-ben-Mouça, connu sous le nom de Damiry, né au Caire, « le plus grand zoologiste qu'aient produit les Arabes (1) », auteur d'un traité sur la vie des animaux (Hayet el haïouan) ; —Ibn-Batoutah, né à Tanger, célèbre géographe et non moins savant naturaliste ; — Issa-ben-Mohamed-El-Amoury, de Grenade, à qui l'on doit un Traité de Médecine (la clef du traitement), en 3 volumes; Mohamed-ben-Ibrahim, dit Ibn-Esserradj, de Grenade aussi qui composa plusieurs ouvrages de médecine et de botanique ; — Abou-Zakaria-Iayaha de la même ville, qui composa des observations de médecine, la crise

(1) Dr Leclerc. Loc. cit., t. II, p. 278.

des maladies, le choix des médicaments; Mohamed-ben-Ali, dit Echchegoury, médecin du roi de Grenade et qui composa un Essai de médecine, un traité d'expériences, un livre sur les erreurs des médecins, etc.; — Mohamed-ben-abd-Allah-Ibd-el-Khatib, né à Grenade, auteur d'opuscules sur la peste, la confection de la thériaque, la génération du fœtus, les aliments, les moyens de conserver la santé suivant les saisons; — Ishâq-ben-Haroum-Chelmoun, qui écrit un Mémorial des propriétés des aliments; — Mohamed-ben-Khaldoun, né à Tunis, auteur d'un ouvrage concernant l'hygiène en général, celle des saisons et le régime alimentaire.

« A partir du xve siècle, la médecine Arabe pâlit dans la région circa-méditerranéenne que nous explorons plus spécialement ici. On ne trouve à signaler que Taki-eddin-Aboubekr-el-Bedry, médecin distingué du Caire, auteur d'un ouvrage sur le hachish et le vin; — Abou-Abd-Allah-Mohamed-ben-Youssef-ben-Amr-Essenoussi né à Tlemcen, qui, parmi une quarantaine d'ouvrages, écrivit un commentaire sur Avicenne, un traité des secrets de la médecine; — le Chérif Essakaly, qui dédia à son sultan de Tunis, un Kitab-el-Athibba (le livre des médecins), un traité de la conservation de la santé (Kitab-hafedh-essahha); — Aboul-Fadhl-Abderrahman-Essouyouthy, de Syouth, Haute-Egypte, savant polygraphe, qui publia un Traité de la peste, des ouvrages sur le café, les menstrues, les fièvres, l'organisation de l'homme, les propriétés médicales des animaux, la pistache et les noix, les avantages de la cohabitation (fouaïd-en-nikah), enfin un Livre de la miséricorde sur

la médecine et la sagesse (Kitab-errahma-fi-tob-ou-el-hikma).

« Le XVIe siècle n'est marqué que par Aboul-Abbas-Ahmed-El-Askalamy-el-Misry, publiant un traité de prophylactique ; — Daoud-ben-Omar-el-Antaky, qui pendant son long séjour en Egypte, écrivit, entre autres ouvrages importants le tedkirat-aouli-el-albab (mémorial de l'homme intelligent), traité de médecine, pharmacologie et sciences qui ont des rapports avec l'art de guérir, un livre sur les bains, sur l'hygiène oculaire; — Abou-Mohamed-ben-Azzouz-el-Marakchy, auteur d'une monographie des maladies oculaires ; — El Hassau-ben-Mohamed-ben-Ouazzan-el-Fassy (de Fez, mais né à Grenade), qui prit, lors de sa conversion, le nom de Jean-Léon, d'où son titre plus connu de Léon l'Africain, publie une description de l'Afrique dans laquelle il cite ses productions naturelles, ses maladies, etc.

« Chihab-Eddin-Ahmed-el-Kaliouby (de Kalioub près du Caire) appartient au XVIIe siècle ; parmi plusieurs ouvrages de médecine, on distingue son Kitab-el-Messabih (livre des flambeaux).

« On ne mentionne au XVIIIe siècle qu'Abderrazâq-Eddezaïry (d'Alger), auteur d'un traité de matière médicale « Kachef-errou-môouz-fi-charh-el-âquaquir ou El-alchbab, c'est-à-dire Révélation des énigmes et exposition des drogues et des plantes », et d'un livre sur l'Hygiène des fonction génitales.

« Il est vivement à désirer, dans l'intérêt de la climatologie, de la pathologie et de la matière médicale en Algérie, que les plus importants de tous ces ouvrages

soient traduits en Français. Déjà de savants arabisants se sont mis à l'œuvre : M. le Dr Leclerc a fait passer dans notre langue les traités de Rhazès sur la variole, d'Abulcasis sur la chirurgie, d'Abderrazâq sur la matière médicale, d'Ebn-el-Beithar sur les simples ; M. le Dr Perron a traduit la médecine du Prophète de Djelal-Eddin-Abou-Soleiman Daoud ; M. l'interprète militaire Pharaon a publié, en 1856, le Livre de médecine de Sidi-Essyouthy, etc. »

CHAPITRE II.

LA MÉDECINE ARABE ACTUELLE.

L'examen de toute l'hygiène, de toute la pathologie, de toute la thérapeutique indigènes m'entraînerait au delà des bornes nécessairement restreintes d'une dissertation inaugurale; je vais donc me borner à signaler les affections et les pratiques médicales et climatériques, spéciales à notre région africaine.

A. — **Pathologie.**

1° La *gale bédouine*, lichen simplex que les Arabes appellent « habh lareug », c'est-à-dire bouton de la sueur, cause effectivement déterminante de l'apparition de cette affection vésiculo-papuleuse dès les premières chaleurs estivales.

Les indigènes combattent ses démangeaisons pénibles par les bains de vapeur, par les frictions de jus de grenade ou de henné (Lawsonia inermis) ou de suc de tomate.

2° Il règne dans le sud de l'Algérie une dermatose vulgairement connue sous le nom de Bouton de Biskra, et que, vu son caractère phagédénique et son endémi-

cité dans toute la région désertique, le Dr Bertherand a proposé d'appeler « chancre du Sahara » (1). C'est le *frina* ou *habb* des Arabes.

A une démangeaison assez vive succède sans fièvre une rougeur érysipélateuse, puis une crevasse épidermique en écailles successives, dont le centre laisse bientôt suinter de la sérosité citrine ou purulente : ces croûtes tombent pour laisser à nu une ulcération rouge, à bords durs et taillés à pic et dont le centre sécrète un pus sanieux et odorant.

Après trois ou quatre mois au minimum, la croûte épaisse disparaît, laissant une cicatrice brunâtre et gaufrée. Cette affection, que l'on a confondue à tort avec le Bouton d'Alep et le Rupia, résiste généralement à toute médication. Les indigènes la combattent par l'écume du savon vert appliquée comme topique, par la fréquentation des eaux thermales sulfureuses.

3° On rencontre également dans le Sud de l'Algérie, le dragonneau, que les Arabes appellent « *areug-el-médine* », c'est-à-dire la veine de Médine. Ils l'attribuent à la mauvaise qualité des eaux, généralement stagnantes et par conséquent peu potables. Cette filaria medinensis attaque principalement les jambes. Les indigènes pratiquent une incision, coupent le ver en deux et enroulent chaque extrémité sur un petit bâton qu'on tourne avec précaution tous les deux ou trois jours : en même temps des cataplasmes très chauds contribuent à faciliter cette expulsion progressive (2).

(1) Notice sur le Chancre du Sahara, 1854, in-8 de 16 p.

(2) Voy. dans le Journ. de méd. et de l'Algérie, mai 1878, l'article Dragonneau, par M. le Dr Bertherand.

4° L'éléphantiasis, *djedâm* ou *dâ-el-fil* (le mal de l'éléphant), atteint de préférence, en Algérie, les indigènes qui vivent sédentaires, dans l'humidité, marchent pieds nus. L'hypertrophie graisseuse développée jusqu'à déformation considérable des organes, siège surtout aux jambes et au scrotum. Les Arabes ne la combattent que par le *bâriz*, traitement interne dont nous donnons plus loin la composition.

5° Une autre endémie algérienne, c'est la conjonctivite granuleuse, également connue sous le nom d'ophthalmie militaire, le *remda* des Arabes; d'une nature essentiellement contagieuse, et si bien étudiée par les médecins de l'armée, notamment par M. le Dr Cuignet (1). Les Arabes la traitent d'abord par l'occlusion aidée d'une compression modérée; ils font en outre des scarifications à la racine du nez, à la tête et aux pieds. Si, au bout de huit jours, il n'y a pas d'amélioration, ils recourent aux topiques (2), tels que les pommades de miel et de résine de tamarix; du beurre pilé avec du céleri, du basilic et du jus de citron; une pâte faite avec de la noix de galle; ou bien aux collyres composés d'une décoction de graines de Cassia absus, ou aux lotions répétées avec du lait aigre, avec de l'eau de jasmin additionnée d'alun et de blanc d'œuf, ou aux cataplasmes d'oignon pilé, ou aux insufflations de poudre de sulfate de cuivre.

(1) Ophthalmie d'Algérie, 1872, 2 vol.

(2) Voy. Notice sur l'opthalmie en Algérie, et son traitement chez les Arabes, par le Dr Bertheraud; Paris, 1855, in-8 de 12 p.

B. — Chirurgie.

En chirurgie le toubibe (médecin) algérien est essentiellement conservateur. « Les Arabes, comme l'a observé M. le Dr Bertherand (1), répugnent aux grandes opérations sanglantes; ils préfèrent une mort certaine et prochaine, à quelques années d'existence achetées au prix de la mutilation du corps ».

Est-ce par défaut de connaissances anatomiques suffisantes? C'est possible, mais il faut aussi tenir grand compte de l'influence bienfaisante du climat algérien e du régime alimentaire indigène, sur les plaies graves, sur les grandes lésions osseuses, ainsi que l'ont maintes fois constaté les chirurgiens militaires français.

1° « Le *feu* ôte le poison des nerfs », dit un proverbe arabe; aussi son application superficielle, à l'aide d'une lame ou d'une pointe de fer, est-elle toujours ici en honneur dans les rhumatismes, les engorgements abdominaux.

L'orifice des plaies d'armes à feu est cautérisé à l'aide d'un anneau de fer rougi à blanc.

2° Les *scarifications* au moyen d'un couteau bien affilé se pratiquent sur tous les points où il y a une nécessité de donner issue au sang pour détruire une conges-

(1) Médecine et hygiène des Arabes, 1854, in-8, p. 35.

tion, une inflammation : ainsi à la nuque, dans les cas de migraine, de maux d'yeux, etc.

3° Dans les *fractures* des membres, on suit les indications suivantes : 1° massage huileux de la région pour combattre les contractions musculaires; 2° application de poudre de henné pour prévenir l'engorgement local; 3° maintien des fragments osseux dans leur direction normale à l'aide d'une *djébira*, c'est-à-dire d'un appareil composé de linges en laine, miellés ou goudronnés ou enduits de blanc d'œufs battus dans du henné, le tout maintenu serré par des attelles de bois de palmier ou de roseau, reliées entre elles à distance par des cordes de palmier nain ou en poil de chameau.

Un petit bâtonnet passé dans un lien placé au centre ou aux extrémités de l'appareil assure une compression suffisante.

Est-il un appareil plus simple? plus rationnel?

4° La circoncision (*khetana*, en arabe) est une opération d'institution religieuse, pratiquée vers l'âge de sept ans par un spécialiste (*hedjame*). Il fait placer devant lui le petit patient, les jambes bien écartées, ramène avec les doigts et attire en avant tout ce qu'il peut saisir de muqueuse préputiale et de peau d'égale longueur les étreint perpendiculairement, en longeant l'extrémité du gland; avec un petit compas en fer (*mkess*) ou un rasoir, il coupe rapidement tous les téguments qui dépassent le compas. On recouvre immédiatement la plaie avec de la poudre fine d'encens (*bkhour*) ou de cendres de omarin (*aklil*).

5° La *trépanation du crâne* (*tsekeb-er-ras*) est encore en

honneur dans les montagnes de l'Aurès (province de Constantine), où on la pratique le plus ordinairement pour des douleurs intolérables intra-crâniennes, dans les cas de fractures simples ou compliquées de la boîte encéphalique. Le chirurgien rase d'abord la région, puis à l'aide du même couteau, bien affilé, incise un quadrilatère de téguments; une fois ceux-ci soulevés avec la pointe de l'instrument, il promène, en appuyant légèrement le long des côtés du quadrilatère, une serpette armée de quatre dents très écartées; puis, quand l'opération est très avancée, une autre serpette à dents plus fines et plus nombreuses.

Quand les quatre côtés sont ainsi perforés en ligne droite, on soulève la tablette osseuse avec une lame de fer ou une pointe recourbée. On recouvre la brèche osseuse avec un morceau de burnouss enduit de goudron et on le maintient en place à l'aide d'une plaque métallique, criblée de trous inégaux afin de livrer passage à la suppuration, au sang; dans les trous les plus extérieurs de cette plaque on passe des fils pour lier l'appareil autour du crâne. Le pansement sus-indiqué est fait chaque jour jusqu'à ce que la plaie se trouve comblée par un bourgeonnement (voy. la figure ci-contre).

C. — **Hygiène.**

1° Une des coutumes populaires les plus importantes dans les pays chauds, concerne la protection des organes de la vue contre l'intensité fatigante des rayons solaires.

On y parvient en déposant sur le bord externe des paupières une couche de poudre noir bleuâtre, qui a la propriété d'absorber une bonne partie de la lumière. Cette poudre prend le nom de *koheul* (appellation du sulfure d'antimoine qui entre dans sa composition), et le petit bâtonnet bien lisse qui sert à l'étendre, celui de *miroued.*

Le prophète Mohammed recommandait l'emploi du Koheul qui « fortifie les nerfs de l'œil, dit-il, et le maintient en l'état normal. »

Sidi Syouthy en signale les bons effets « dans l'affaiblissement de la vue (*dâaf el beceur*). »

Aristote avait déjà dit : « l'antimoine est salutaire à l'œil, il fortifie les nerfs de l'œil et les préserve contre les affections qui pourraient leur survenir. »

Dans Jérémie, il est question de l'habitude de se peindre les yeux avec une préparation d'antimoine.

La composition du koheul est variable. Tantôt c'est de la poudre de sulfure d'antimoine délayée dans de l'eau de roses et qu'on laisse sécher; tantôt c'est un mélange de limaille d'or ou d'argent, de perles, de myrrhe, de sucre blanc, de camphre, de musc; tantôt c'est du sulfate de cuivre, de l'alun, du carbonate de cuivre, des clous de girofle, du noir de fumée, triturés ensemble; tantôt on y fait entrer du safran, du poivre noir, de la résine d'Euphorbe, du goudron, de l'huile et du vinaigre; tantôt on y incorpore de l'ambre, du sembel (nard indien); tantôt c'est tout simplement de la poudre de sulfure d'antimoine, tantôt de la poudre de charbon de laurier rose.

M. Bertherand, qui a fait analyser un certain nombre de koheuls par M. le pharmacien major Balland, a proposé des formules régulières pour la préparation de ces collyres hygiéniques, avec sulfure d'antimoine, poudre de charbon de peuplier et sulfate de cuivre, sous les formes de poudre, pommade et crayons mous (1).

2° Le *bain maure* ou *Hamamm*, étuve humide, a pour avantage de nettoyer à fond la surface cutanée chargée d'impuretés par des transpirations forcément abondantes en Algérie, et en même temps d'activer la circulation périphérique au détriment des congestions internes. Le bain français, simple immersion dans de l'eau chaude pendant une heure environ, ne saurait obtenir d'aussi puissants effets.

Une température de 40 à 50° est entretenue dans une vaste salle à l'aide d'un tambour central en communication avec un foyer du sous-sol. Etendu sur des dalles, recouvert d'une mousse savonneuse, le corps est pétri en quelque sorte dans toutes les régions ; toutes les articulations sont soumises à des craquements méthodiques ; puis le gant en poils de chameau rabotte toute la périphérie cutanée. Après une lotion générale à l'eau chaude d'abord, à l'eau froide ensuite, le baigneur est enveloppé dans de grandes pièces bien chaudes et bien sèches de cotonnades, puis livré au repos sur un bon matelas ou sur une natte recouverte de haïks ou de burnous. Au bout d'une heure on éprouve un calme parfait, une aisance indicible dans tous les mouvements.

(1) Les Koheuls arabes, 1877, in-8 de 16 p.

Une pareille pratique n'est-elle pas merveilleusement adaptée aux exigences du climat?

Il va sans dire qu'outre son utilité hygiénique et préventive, elle constitue un excellent moyen dans tout traitement où il faut un sudorifique puissant (rhumatismes, goutte) et un révulsif généralisé (engorgements organiques).

3° *Lathyrisme*. — C'est au titre de l'hygiène publique qu'il convient de dire ici quelques mots des qualités dangereuses que confère au pain kabyle le mélange de la farine de froment avec de la farine de gesse (*Lathyrus cicera*), en arabe et en berbère « djelbane », surtout dans les années d'insuffisance des céréales. Les accidents caractérisés par la parésie et des contractures dans les membres inférieurs ont été présentés comme une maladie peu connue, à peu près nouvelle. La vérité nous oblige à rappeler que cette dernière était connue des Arabes depuis fort longtemps. « Phazès, dit le Dr Bertherand (1), signalait, au IXe siècle, le djelbane, comme donnant un mauvais sang, augmentant l'atrabile, « *et ne valant rien aux nerfs* ».

Avicenne, au Xe siècle, indiquait comme remède contre cet empoisonnement, l'*Hypericum perfoliatum* (Roumanne el anhar des Arabes). Abderrezzag, médecin algérien du siècle dernier, reconnaissait que l'usage de cette légumineuse engendre des *obstructions à la tête* et des *visions de mauvaise nature*. Enfin, la maladie causée

(1) Journal de médecine de l'Algérie, 1882, p. 197.

par le pain dont le djelbane fait partie est connue depuis très longtemps des populations kabyles.

Outre ces observations des médecins arabes, qu'il y a lieu d'être surpris de ne pas trouver mentionnées dans la thèse soutenue l'an dernier, à Lyon, par M. Astier, interne des hôpitaux d'Alger, il n'est pas inutile de rappeler que le lathyrisme, l'ervisme ont été signalés dès la plus haute antiquité.

Cité par Hippocrate, Galien, Dioscoride, Columelle, Ramazzini, Chevalier, Olivier de Serres, Duvernoy, Dow, Vollisméri, Desparanche, Virey, Vilmorin, Brinninger, Vicat, Tozzetti, Tenorre, Pelliciotti, Mérat et Delens, Briand et Chaudé, Brunelli, James Eviny, etc., cette affection a été plus sérieusement étudiée par Cantini, divers médecins militaires français (les Drs Hattute et Grandjean, entre autres), M. Proust (de l'Académie de médecine), etc.

4° *Variolisation.* — Montfalcon nous apprend (1) que « l'on a inoculé le pus varioleux depuis la plus haute antiquité en Afrique, et surtout le long des côtes de Barbarie. » Cette pratique s'est conservée dans les coutumes des indigènes algériens, soit Arabes, soit Berbères.

Depuis l'occupation de nos territoires du nord de l'Afrique en 1830, l'administration française s'est préoccupée de substituer la vaccination à cette pratique préservatrice et séculaire; mais grand nombre d'indi-

(1) Dict. des Sc. méd., 1821, t. 57.

gènes algériens ont résisté à cette innovation, et le chiffre de ceux qui ont consenti à l'accepter ne représente guère que la pression et les ordres des autorités locales.

En présence des apparitions varioliques qui éclatent à des intervalles rapprochés au sein des tribus dont les conditions hygiéniques déplorables favorisent certainement l'éclosion de toutes les épidémies, un certain nombre de praticiens français ont réclamé l'imposition aux indigènes de la vaccination obligatoire. N'ayant pas à examiner ici le côté politique de cette grave mesure, nous nous bornerons à rappeler que le maintien de la variolisation a cependant été demandé par quelques praticiens qui se sont trouvés en situation de bien étudier les faits au sein des tribus. Le premier qui, par un séjour prolongé chez les *Arabes* et les *Kabyles*, peut émettre un avis autorisé, le Dr *Bertherand*, dans un rapport à l'autorité militaire, en 1877, demanda qu'en face de la répugnance généralisée des indigènes pour le vaccin européen, la vieille pratique de la variolisation, si populaire et si consacrée par l'usage chez les indigènes, leur fut conservée, confiée, pour une intelligente application et son judicieux traitement, à de jeunes inoculateurs arabes et kabyles, dressés à cette mission par les soins des médecins militaires attachés à tous les bureaux *arabes*. Notre confrère, en conservant la variolisation chez les musulmans algériens, espérait arriver ainsi plus sûrement à diminuer les ravages et la fréquence des épidémies de variole. Il faisait remarquer que :

1° La variole inoculée a le plus ordinairement moins de gravité que la variole spontanée ;

2° Que les variolisés une première fois ont assez rarement une deuxième atteinte variolique, et que, même en cas de récidive, celle-ci est presque toujours bénigne, tandis que la préservation vaccinale a des limites peu restreintes, souvent infidèles, et nécessite des revaccinations à périodes rapprochées et d'une efficacité trop souvent trouvée en défaut dans les épidémies ;

3° Que dans les épidémies varioliques, les récidivistes vaccinés sont bien plus sujets à être frappés par la maladie que ceux déjà varioleux ou variolisés ;

4° Que la variolisation pratiquée par notre confrère chez les indigènes, sur une vaste échelle, ne lui a *jamais* donné d'accidents, ce qu'il attribue à la précaution indispensable de n'inoculer que du pus de variole discrète et choisi chez des individus sains ;

5° Que cette variolisation lui a permis d'étendre souvent et d'atténuer toujours les épidémies varioliques dès leur début, et d'empêcher ainsi leur propagation aux localités voisines, soit indigènes, soit européennes ;

6° Que les craintes de propager l'épidémie par le fait de l'inoculation variolique sont complètement chimériques et démenties par une rigoureuse observation, pourvu que les règles de l'hygiène publique et individuelle soient en même temps respectées. Il n'en est pas de même avec l'inoculation jennérienne, qui n'empêche point, pendant les épidémies les vaccinés et revaccinés d'être atteints de la petite vérole quand, à l'insuffisance préservatrice du vaccin, ils joignent le maintien dans les plus tristes conditions sanitaires ;

7° Que, le virus variolique ne faisant point défaut au

sein des tribus, l'on n'a pas à être ainsi pris au dépourvu pour l'application d'un abondant liquide d'inoculation, ce qui arrive avec le vaccin dit humain, soit animal, qui demande des cultures spéciales et un approvisionnement qui en altère les qualités actives.

Toutes ces considérations ont soulevé, à l'Académie de médecine, à laquelle l'auteur les a soumises en 1882, des dénégations et des récriminations. M. *Bertherand*, en répliquant à cette savante Assemblée, s'est également appuyé sur les résultats analogues constatés en France par le Dr *Papillaud*; en Algérie, par un médecin de colonisation, le Dr Puzin, par des médecins militaires (1876-1879).

Peu après, un médecin de colonisation, M. Prengrueber, tout en reconnaissant que « les indigènes sont réfractaires à la vaccination », réclamait (1) « la vaccination obligatoire chez eux ». Telle n'est pas l'opinion de plusieurs de ses confrères, également médecins de colonisation. L'un d'eux, le Dr *Alfonsi*, conclut de son expérience (2) « que l'inoculation du virus varioleux est une pratique heureuse, utile, permettant de juguler une épidémie de variole et de mettre en même temps à l'abri de toute atteinte de cette terrible maladie. »

L'autre, M. *Bernard*, dans une étude qui nous a été gracieusement communiquée et sera prochainement adressée à l'Académie de médecine, constate que la va-

(1) La variolisation chez les indigènes de l'Algérie devant l'Acad. de méd., 1883, p. 18.

(2) La Vigie algérienne, du 20 nov. 1883.

riolisation lui a donné les meilleurs résultats chez les Kabyles de la région des Issers, et conclut à la généralisation de cette pratique.

Les adversaires de l'inoculation variolique objectent que cette méthode exposerait au grave danger de propager la syphilis, dont les populations indigènes présenteraient de nombreuses manifestations. A les entendre, on dirait vraiment que la syphilis est un élément universel et normalement obligatoire de la race *arabe*. Nos populations indigènes avaient mérité jusqu'à ce jour les éloges des voyageurs et des touristes pour la beauté, la longévité, la vigueur du type. Et quant à la fréquence de la syphilis, les statistiques de tous *les pays les plus civilisés*, leurs cliniques spéciales, leurs musées d'anatomie pathologique, révèlent suffisamment que la maladie contagieuse, qui tour à tour mérite les noms de « mal français, napolitain, espagnol, allemand, polonais, turc, etc., etc., » n'est pas précisément le privilège des indigènes du *nord de l'Afrique*.

Et puis, pourquoi avec le virus varioleux des *Arabes* inoculerait-on plutôt la syphilis qu'avec le virus européen? Enfin, le Dr *Polin* n'a-t-il pas avoué dernièrement (1), d'après ses observations, qu'il y a antagonisme entre le virus syphilitique et le vaccin, et que la syphilis serait aussi une cause d'insuccès pour les vaccinations.

Mais alors, la grosse question de la vaccination obligatoire chez les indigènes n'a plus de raison d'être!

(1) Annales de Dermatologie, 1882.

Comme on le voit, par ce qui précède, le sujet de variolisation chez les indigènes, comparé à leur revaccination, *obligatoire ou non*, est loin d'être épuisé, et réclame une vaste enquête comparative, sur laquelle les belles recherches de M. *Pasteur* sur le virus atténué ne sauraient manquer de donner un apport décisif.

Je ne pouvais cependant, dans une étude des pratiques médicales et hygiéniques des *indigènes de l'Algérie*, me dispenser de dire quelques mots d'une des plus anciennes et des plus importantes.

D. — Matière médicale.

Nous n'avons d'autre intention que de signaler ici quelques substances et quelques formes médicamenteuses spéciales à l'Algérie.

« Malgré leur emploi purement empirique de la part des médecins indigènes, ces remèdes sont encore dignes de l'attention des praticiens; parce que la colonie même les produit et que leur exploitation intéresse autant l'industrie locale que le traitement des maladies africaines (1). »

1° Le petit jujubier, Zizyphus lotus, *sidra* des Arabes, est très commun dans tout le nord de l'Afrique. Les

(1) Dr Bertherand. Des ressources que la matière médicale arabe peut offrir aux Pharmacopées française et algérienne, 1859, in-8 de 36 p.

indigènes utilisent comme odontalgique le suc de ses feuilles fraîches.

Du vinaigre trituré avec des cendres de jujubier constitue un bon topique sur les morsure des vipères.

Les cataplasmes de feuilles bouillies ramollissent le abcès chauds; leur décoction est utile contre l'asthme et les maladies de poumon.

Les jujubes (*annaba*), débarrassées de leur noyau et broyées dans l'eau, donnent une boisson populaire contre la fièvre; et triturées avec de l'huile, un excellent remède pectoral. Bouillis, ces fruits ont la réputation de constiper et d'arrêter le flux hémorrhoïdal.

Abderrezzag dit que le sirop de jujubes est salutaire dans la variole, la rougeole et l'effervescence du sang.

2° En tête des résolutifs cutanés le plus journellement employés, il faut citer le Thapsia garganica (*bou nafda* en arabe), dont on applique *loco dolenti* des morceaux de racine fraîche, dans les douleurs rhumatismales, la sciatique, la céphalalgie, les bronchites, la dyspnée, la gastrite aiguë, les articulations engorgées, les nerfs paralysés, etc.

Cette action a inspiré au Dr Reboulleau (de Constantine), en 1857, d'extraire le principe énergique de cette plante pour en faire une toile rubéfiante.

Une décoction de quelques branches de thapsia, prise à l'intérieur, est légèrement purgative et guérit la stérilité.

D'après le Chérif, la racine de thapsia, triturée avec

de la farine d'orge, est un topique salutaire pour les blessures et les âpretés de la poitrine (1).

3° Le traitement arabe connu sous le nom d'*El Bâris* est un régime végétal de 20 ou 40 jours, pendant lesquels le malade ne boit que de la tisane de salsepareille (*hâcheba*); les dix premiers jours, il mange matin et soir une grande quantité de pâte composée de poudre de salsepareille, de graines de cresson alénois (*heurf*), de cassonnade et de gingembre, le tout bouilli avec de l'eau : il y ajoute quelques raisins secs et un peu de pain sans sel. Dix jours après, il peut ajouter un peu de beurre frais sur le pain; sept jours après, un peu de *kouskoussou* (semoule de blé) tiède; et depuis ce moment jusqu'au quarantième jour, un peu de viande de mouton, mais toujours sans sel.

Un amaigrissement considérable a lieu pendant ce régime, et selon le dicton arabe : « Le malade a tué le venin qu'il avait dans les nerfs. »

Le *Baris* est très populaire dans la syphilis, les maladies constitutionnelles et chroniques, les dartres invétérées, les vices du sang. Malheureusement, la disparition des accidents auxquels il a pour but de mettre un terme n'est parfois que temporaire, et les récidives du mal ont lieu après un temps plus ou moins long d'apaisement.

L'efficacité de ce traitement, spécial aux indigènes, est constaté depuis longtemps par les médecins européens.

(1) Traité des simples, d'Eb-Beithar, t. I, p. 329.

4° Le *henné* (lawsonia inermis) entre dans les coutumes indigènes à titre de cosmétique. Sa décoction concentrée teint en rouge orangé la paume de la main, la plante des pieds, les ongles; et ses propriétés astringentes, tannantes, confèrent aux tissus un amoindrissement de leur sensibilité aux vicissitudes atmosphériques.

Cette action, si utile pour modérer les sécrétions sudorales, a fait de temps immémorial utiliser le *henné* dans une foule de conditions pathologiques.

Ainsi la poudre de fleurs est appliquée sur les ulcérations buccales, les plaies, la piqûre des animaux venimeux, les poux.

Les feuilles pulvérisées recouvrent les articulations luxées, les eschares douloureuses, les chancres, les boutons de la gale.

Un mélange de blanc d'œuf et de henné, bien triturés ensemble, imbibe les linges à pansement de toute fracture.

La décoction de *henné* est d'un excellent effet contre les brûlures par le feu (le prophète Mohammed), contre les contusions.

A l'intérieur, elle guérit la diarrhée, tous les accidents consécutifs à l'avortement.

Les feuilles pilées et cuites avec du vinaigre constituent un cataplasme populaire contre les œdèmes, les abcès; triturées dans le miel, elles font un topique odontalgique.

Respirer souvent le parfum de la fleur de *henné* guérit la stérilité.

5° Le sésame, *djeldjelân* en arabe. Les convalescents de maladies fort longues, les individus affaiblis, boivent chaque matin du lait dans lequel on a fait bouillir des graines de sésame.

Un mélange de miel et de farine de sésame, mangé pendant quelques jours, guérit l'aphonie, la toux, la jaunisse, la stérilité.

La feuille triturée et appliquée sur les organes indurés en provoque la résolution (Abderrezzâg). Le prophète Mohammed considère le sésame comme nuisible à l'estomac.

6° La globulaire turbith (en arabe *tacelra*) joue un grand rôle dans la matière médicale arabe.

C'est un laxatif très doux à la dose de 20 à 25 grammes par 250 grammes de décoction aqueuse (1) et qui devrait, d'après M. Walz, ses propriétés à une résine abondante, la globularésine (2). Cette boisson est très usitée ici dans les fièvres intermittentes, les éruptions furonculeuses, l'hydropisie, les diarrhées anciennes, les maladies de langueur, la goutte, etc.

D'après Abderrezâg, la décoction des branches bouillies avec des figues calme les douleurs iliaques et dorsales; et les matrones indigènes administrent la poudre de cette plante aux accouchées pour purifier l'abdomen.

7° La banane (*maôuz* en arabe). Sa pulpe alimentaire,

(1) La Globulaira Turbith, par le Dr Bertheraud, 1870, in-8, p. 6.
(2) Traité de chimie, de Pelouze et Frémy, t. V, p. 171.

d'un goût très fin, contient, d'après M. Corenwinder (1), 72 0/0 d'eau, 15 de sucre cristallisable, 2 de matières azotées et 1 de matières minérales.

L'écorce du fruit, incinérée et finement pulvérisée, est appliquée par les Arabes sur les plaies dont la cicatrisation trop lente fait craindre le passage à l'ulcération. Ce remède, appliqué aux gerçures, est cité dans Sidi Syouthy (2).

8 Le palmier dattier, le roi des végétaux des oasis, le *nekhela* des Arabes, fournit des fruits très estimés comme aliment et même comme médicament. Pilées avec des feuilles de genévrier de Phénicie (Juniperus phœnicea), les dattes dissipent promptement la maigreur.

Le fruit des palmiers, aux premiers moments où il pousse (on le dit alors *thalâ*), excite les facultés génitales (3). Rhazès avait déjà dit (4) que, macéré dans du petit lait, la datte verte provoque de fortes érections. Les dattes vertes, selon Dioscorides, ont une saveur acerbe; on les prend contre la diarrhée et les écoulements utérins chroniques, le flux hémorrhoïdal; et, appliquées sur les plaies, elles les cicatrisent (5).

Les fleurs du dattier sont mangées par les individus frappés d'impuissance; triturées avec du soufre, elles servent, en frictions, à dissiper la jaunisse.

(1) Journ. de Chimie et de Pharmacie, 1879.
(2) Le Livre de la Miséricorde dans l'art de guérir, par Djellah-Eddin-es-Syouth, trad. de M. Fl. Pharaon, 1856, p. 76.
(3) Abderrezzaq. Kachef-Erroumouz, p. 172.
(4) Traité des correctifs des aliments.
(5) Ebn-el-Beithar. Traduct. par le Dr Leclerc, 1877, t. I, p. 262.

Le cœur du dattier, *djoummar* en arabe, est utile dans les diarrhées, au dire du Prophète Mohammed (1); et le gros bourgeon qui termine la tige, pilé dans du miel, se donne avantageusement dans les hémorrhagies, les granulations pharyngiennes, la jaunisse, les piqûres de guêpes.

Le suc des branches de palmiers s'emploie utilement contre les douleurs rénales, les plaies putrides, la gale; c'est aussi un tonique de l'estomac (Abderrezzâg).

La sève des vieux palmier produit, par fermentation, un vin, appelé *lagmi* par les indigènes, et qui, d'après les recherches de M. le pharmacien major Balland (2), contient un peu plus de 4 grammes d'alcool 0/0; ce liquide a le goût du cidre mousseux et les Arabes le disent très rafraîchissant.

9° Le cactus opuntia, vulgairement raquette, figuier de barbarie, figuier d'Inde, en arabe *Kermous n'sara*, fournit à nos populations indigènes des fruits très abondants, non seulement d'une facile digestion pendant l'été, mais encore employés avec succès contre les diarrhées légères ou anciennes. M. Balland en a récemment extrait 7 à 7 litres 1/2 0/0 d'excellent alcool à 85° (3). On en avait déjà retiré du sucre (4) et M. le pharmacien militaire Fégueux avait conclu de ses analyses chimiques que l'on pouvait en obtenir 9 0/0 (5).

(1) La Médecine du Prophète. Trad. du Dr Perron, 1860. p. 68.
(2) Journ. de Médecine et de Pharmacie de l'Algérie, 1879, p. 144.
(3) Bulletin de la Soc. climatologique d'Alger, 1876, t. IV.
(4) 1859. Comptes rendus de l'Acad. des sciences, p. 380.
(5) Recueil de médecine et de pharmacie militaires, 1860.

Les feuilles, dégagées de leurs épines, chauffées sous la cendre ou bien bouillies, donnent des cataplasmes aussi efficaces qu'économiques pour être appliqués sur les tumeurs que l'on veut faire promptement mûrir, sur les engorgements goutteux, les points pleurétiques, les plaies variqueuses, sur l'abdomen en cas de coliques aiguës ou d'hydropisie, etc.

10° Le Caroubier, cératonia siliqua, en arabe *kherrouba*, est une légumineuse précieuse pour nos indigènes qui en utilisent les gouttes sucrées dans la préparation de divers remèdes.

« Le Caroubier, a dit le Prophète, est froid, astringent; il resserre, constipe; et est mauvais pour l'estomac, et son suc rapproché à consistance de rob tend à être chaud et relâchant (1). »

Les feuilles bouillies constituent un bon topique odontalgique.

La décoction des racines avec de l'orge donne une tisane très avantageuse contre le flux de ventre.

Les gousses sèches, cuites dans de l'eau, procurent une boisson populaire dans les rhumes, angines, bronchites, etc.

11° Le Grenadier, puuica gratanum, en arabe *Roummana*.

Les écorces fraîches de grenades aigres, bouillies avec de l'orge, font un cataplasme que l'on applique sur les engorgements scrofuleux du cou.

Un mélange de jus de Grenade et de henné sert, en

(1) Médecine du Prophète, trad. du Dr Perron, p. 68.

frictions générales, à dissiper le prurit occasionné par le lichen tropious (gale Bédouine).

L'écorce de grenade et la feuille du grenadier, pilées à l'état frais dans de l'eau, fournissent une boisson très utilisée contre la fièvre quarte. Du reste, les indigènes boivent du jus de grenades dans toutes les fièvres et dans la jaunisse.

Une mèche, enduite de miel bouilli avec une grenade aigre, est introduite dans les narines pour guérir les ulcérations scrofuleuses ou syphilitiques des voies nasales. Placée dans le vagin, cette mèche, ainsi préparée, arrête les hémorrhagies utérines.

L'usage longtemps continué de grenades aigres fait disparaître la constipation et la boulimie.

Le lait dans lequel on a cuit de l'écorce de grenades calme les coliques.

Les grenades douces sont conseillées aux individus qui souffrent de la poitrine : l'hémoptysie s'arrête dès qu'on mange le fruit aigre (1).

« Toutes les parties de grenadier, dit Abderrezzaq, guérissent l'ictère et les affections de la rate. La grenade douce guérit les aspérités de la gorge ; l'acide neutralise la bile, étanche la soif, arrête la fièvre et l'inflammation. Les fleurs de grenadier, prises à l'intérieur, sont utiles contre le crachement de sang ; employées comme dentifrices, elles fortifient les dents ébranlées et les gencives saignantes ; elles cicatrisent les plaies et les ulcères anciens (2). »

(1) Des ressources de la matière médicale arabe, 1859, p. 17.
(2) Kachef-er-Roumouz, déjà cité, p. 87 et 308.

« Si l'on fait un *miroued* (stylet) en bois de grenadier pour se noircir les yeux, on guérit les orgelets, les rougeurs palpébrales, l'épiphora ; on fortifie la vue. »

Cette observation de Si-Bou-Bekr-El-Médani, attribue-t-elle le succès à la nature astringente du bois de grenadier ou bien au *koheul* (voir plus haut) employé pour noircir le bord des paupières ?

E. Médecine légale.

Une des questions qui ont le plus souvent donné lieu à des controverses en médecine légale au point de vue des doctrines de la jurisprudence musulmane, c'est la gestation prolongée pendant plusieurs années.

En France, la durée physiologique de la grossesse est comprise en deux cent soixante et deux cent quatre-vingts jours ; le code civil fixe au trois centième jour l'extrême limite des grossesses tardives. Chez les Arabes, le commentateur Sidi-Khelil dit que le terme le plus généralement adopté de grossesses tardives est de quatre ans. Certains légistes musulmans l'avaient même reculé jusqu'à 5 ans ; mais cette limite a été contestée par d'autres. Il y a quelques années, le cadi d'Alger reconnaissait pour père d'un enfant un indigène qui avait déjà répudié la mère depuis plus de deux ans. La Cour d'Appel de cette ville infirma ce jugement.

Chez les Kabyles, la durée de la gestation légale est de neuf mois et dix jours ou de dix mois et dix jours ; et

la grossesse de la femme enceinte d'un enfant qui peut être apte à hériter tient la succession en suspens. Le partage ne peut avoir lieu qu'après l'accouchement. Il y a plus ; la femme d'un kabyle présumé absent ne peut se remarier avant le délai de quatre années résolues depuis le départ du mari. Ce délai est de sept ans chez quelques tribus kabyles du littoral et même de dix ans chez d'autres kabyles (les Dit-Iraten, les Jgaouaouen.)

On comprend maintenant toute la gravité que comporte la question des gestations très prolongées. Ce sujet, auquel se rattachent tant de problèmes médico-juciaires relatifs à l'honneur des familles, à la paternité, à la légitimité de la naissance, à des droits d'héritage, etc., a de tout temps exercé la sagacité des légistes et des accoucheurs.

Malheureusement la solution a toujours été faite d'une manière trop absolue. On n'a jamais tenu compte des circonstances assez nombreuses de dystocie et de maladie de la mère ou du fœtus qui ont pu faire varier la durée de la gestation d'une manière démesurée et parfois même invraisemblable. Les annales de la science en renferment des exemples parfaitement constatés, dûment contrôlés par des autorités indiscutables. Nous citerons les principaux pour appuyer la doctrine musulmane et démontrer ainsi que dans certains cas elle peut s'appuyer sur des observations entourées de toutes les garanties désirables.

Le fœtus dont parle Langlott était expulsé au dix-septième mois de la conception ; celui d'Andrews, au dix-huitième mois; delui de Scanzoni, au douzième

mois ; celui de Carus, fut porté vingt-huit ans et reconnu, à l'autopsie de la mère, « bien conservé et dans la position ordinaire (1) ». Peuket constatait, en 1821, une grossesse utérine de plus de trois ans. Le cas de Bompard (1734) concerne une gestation de quinze ans. Un fœtus porté trente-deux ans était, d'après Caldwell (1805), bien développé et contenu dans une capsule ossifiée de l'utérus.

Le fait cité par Albosius (1682) concerne un enfant conservé vingt-huit ans dans la cavité utérine. Les Ephémérides d'Allemagne (1672) parlent d'un enfant resté seize ans dans le sein d'une femme de Dôle.

En 1852, Meuzier cita une grossesse prolongée jusqu'au dix-septième mois, par le fait d'un cancer utérin ; Stoltz (1832), une sage-femme alsacienne qui succombait au seizième mois de gestation.

Le professeur Hergott mentionne dans la *Revue médicale de l'Est* (1875) une paysanne russe qui accoucha d'un fœtus mort depuis six ans et putréfié dans la cavité utérine.

Tout récemment dans le *Journal de médecine de l'Algérie*, le Dr Bertherand résumait l'observation d'une gazette médicale espagnole relative à un enfant expulsé par fractions de squelette, après un séjour utérin de plus de vingt ans.

Enfin la Société anatomique de Paris recevait, en 1883, communication de deux cas de grossesse extra-utérine, datant l'une de sept et l'autre de seize ans.

(1) Muller. Th. de Nancy, 1877.

Un cas des plus curieux dans ce genre, est certainement celui cité à l'Académie des sciences (27 août 1883) par M. le professeur Sappey et relatif à un enfant qui séjourna cinquante-six ans dans le sein de la mère sans subir aucune altération et sans occasionner d'autre désordre que l'incommodité résultant de son poids et de son volume.

J'aurais pu citer des faits pareils de gestation de plusieurs années chez les musulmans de l'Algérie; j'ai préféré choisir des exemples dans les annales de France et de l'étranger, afin qu'aucun soupçon ne puisse planer sur l'autorité et la sincérité scientifiques des sources auxquelles je prenais des témoignages historiques. Au lieu de nier à l'instar de quelques légistes, les grossesses très prolongées ou très tardives, ne vaudrait-il pas mieux rechercher les causes de ces rétentions, telles que vices de conformation du bassin (rétrécissements, tumeurs) ou de l'utérus (imperforation du col, polypes, cancer, atrophie musculaire); état particulier du fœtus (hydrocéphalie, monstruosités, tumeurs, grossesses gémellaires ou extra-utérines, etc.)?

On ne trouverait alors rien d'étrange, rien d'impossible, à ce que, selon les constatations faites en tous pays, des fœtus meurent dans l'utérus même et y séjournent un temps très long, extra-normal, après y avoir subi de profondes modifications.

QUESTIONS

SUR LES DIVERSES BRANCHES DES SCIENCES MÉDICALES.

Anatomie et physiologie normales. — Du bassin.

Physiologie.—Du rôle des diverses parties du cerveau.

Physique. — De la mesure des températures. Application à la Physiologie et à la Pathologie.

Chimie. — Des alcools les plus employés dans le commerce: leur influence sur l'organisme.

Histoire naturelle. — Des tænias.

Pathologie externe. — Des tumeurs du sein.

Pathologie interne. — Des débuts de la syphilis.

Pathologie générale. — Des principes infectieux en m de cine.

Anatomie et histologie pathologiques. — De l'altération du sang.

Médecine opératoire. — De l'opération du strabisme.

Pharmacologie. — Des composés ferrugineux.

Thérapeutique. — Des diverses voies d'absorption des médicaments.

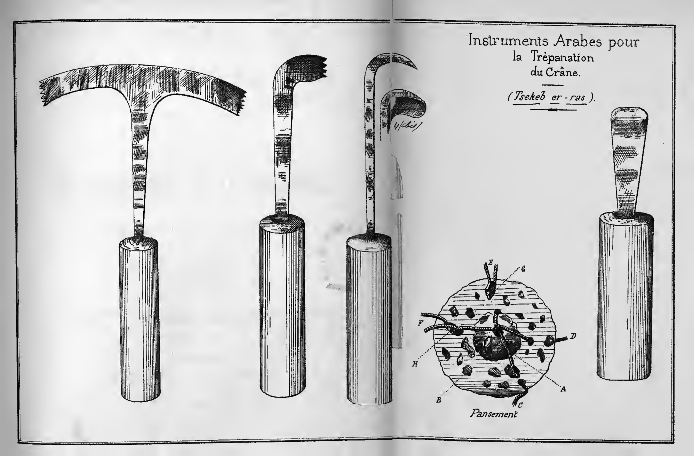
Hygiène. — Des différents procédés de chauffage.

Médecine légale. — De l'avortement.

Accouchements. — Des taches de la peau causées par la grossesse.

Vu : le président de la thèse,
BÉCLARD.

Vu et permis d'imprimer,
Le vice-recteur de l'Académie de Paris,
GREARD.


Instruments Arabes pour
la Trèpanation
du Crâne.
(Tsekeb er-ras).
4 (bis)
4
E
G
F
D
H
A
B
C
Pansement